

d'hui. Le principe du bill fait nettement ressortir que les industries et les employés intéressés méritent une aide.

Le projet de loi a une portée très limitée. Il ne remédie absolument pas aux difficultés qu'ont déjà connues les industries intéressées par suite de la valeur accrue qu'a prise, au cours de l'année, le dollar canadien par rapport au dollar américain. De toute évidence, il ne prévoit pas de mesures destinées à alléger les conséquences, pour ces industries, de toute hausse supplémentaire qui pourrait accuser le dollar canadien par rapport au dollar américain, et les répercussions que cela aurait sur la position de concurrence des produits canadiens sur les marchés d'exportation. Il ne tient pas compte non plus des autres mesures proposées aux États-Unis, comme le projet DISC, destiné à encourager les exportations de ce pays. Tout ce que je veux faire remarquer au ministre, c'est que, comme il doit bien s'en rendre compte lui-même, ce projet de loi est d'une portée très limitée, et n'a qu'un objet très limité.

• (3.50 p.m.)

Le projet de loi ne prévoit aucune disposition au sujet du chômage qui sévissait déjà dans l'économie avant l'imposition de la surtaxe par le président des États-Unis. Je veux parler du chômage au cours de l'année—sans remonter plus loin—qui s'est élevé à un niveau inadmissible, car le premier ministre (M. Trudeau), le ministre des Finances (M. Benson) et d'autres ministériels avaient prédit durant l'année et auparavant qu'il diminuerait de façon soutenue et satisfaisante cette année.

Malheureusement ces prédictions se sont révélées fausses. Il est regrettable aussi pour le pays que ma prédiction selon laquelle le taux désaisonnalisé du chômage serait supérieur à 6 p. 100 se soit avérée très juste. En juillet, par exemple, dernier mois pour lequel des chiffres soient disponibles, le taux désaisonnalisé s'établissait à 6.3 p. 100, chiffre qui est, je crois, plus élevé que celui de février.

Non seulement le bill ne prévoit aucune disposition pour régler ce problème, mais il ne fait pas état de l'échec des autres mesures du gouvernement pour relancer l'économie et réduire le chômage. Il ne mentionne pas non plus l'insuccès de la politique gouvernementale avant l'initiative du président Nixon. A vrai dire, je suis quelque peu renversé par certaines expressions contenues dans l'intitulé du bill, savoir «Loi ayant pour objet de soutenir l'emploi au Canada en atténuant les effets néfastes qu'entraînent pour l'industrie canadienne l'imposition de surtaxes étrangères à l'importation ou autres mesures dont les effets sont analogues.» Adopter à plaisir et délibérément des politiques exerçant une foule d'effets néfastes sur l'économie canadienne et alléguer que les bouleversements actuels sont surtout dus à l'action de pays étrangers ou ne peuvent être qu'accidentels, c'est de la part d'un gouvernement, une feinte ridicule.

L'image que certains ministres ont déjà tenté d'évoquer est celle du brave petit garçon qui met son doigt dans une faille de la digue afin de sauver le village. Croient-ils vraiment que les Canadiens vont avaler cette couleuvre? Je ne le crois certainement pas. Je pense que les Canadiens viennent de se rendre compte que le gouvernement s'est contenté d'observer la scène des hauteurs alors qu'il importait de réparer la digue.

L'hon. M. Pepin: Les Américains n'ont que des éloges à nous adresser.

L'hon. M. Stanfield: En effet, je n'en doute pas; ils l'indiquent bien. Alors que tous les villageois étaient dans

[L'hon. M. Stanfield.]

l'eau jusqu'au cou, pour ainsi dire, une tempête de pluie nous est venue des États-Unis pour aggraver la situation, et ce qui me frappe, c'est que le gouvernement laisse entendre dans ce bill que la tempête est la cause de la rupture de la digue. Évidemment, le gouvernement fait aussi grand cas d'avoir généreusement distribué des parapluies pour protéger tous les gens en train de se noyer. Allons-nous avoir une série de bills et de décrets du conseil pour alléger la situation? Si oui, je crois que les chômeurs de notre pays voudraient qu'on prenne des dispositions pour réduire l'effronterie du gouvernement.

Je tiens à signaler à la Chambre que rien dans la mesure à l'étude ne tend à renforcer la situation commerciale du Canada aux États-Unis ou ailleurs. Il s'agit tout simplement d'une mesure très restreinte, destinée à résoudre le problème créé par la surtaxe. Y parviendra-t-elle? Comme le ministre l'a mentionné, la surtaxe est temporaire. C'est du moins ce qu'on en a dit. Le ministre lui-même s'est demandé ce qu'on entend par «temporaire». Quelques mois, six mois, un an, comme des gens haut placés l'ont donné à entendre aux États-Unis, ou deux ans d'après d'autres dirigeants américains? Il est sûr qu'une mesure, comme celle-ci par exemple, capable de résoudre le problème créé par une surtaxe d'une durée de quelques mois seulement pourrait être insuffisante si la surtaxe restait en vigueur pendant un an ou deux. Nous devons donc voir ici une mesure à très court terme, une mesure provisoire conçue pour régler un problème d'une durée de quelques mois seulement. Autrement, elle ne saura être ni satisfaisante, ni suffisante.

En outre, il est patent que cette mesure est très générale et très vague. J'ai dû m'absenter quelques instants pendant que le ministre parlait et j'ignore s'il a assuré à la Chambre que ce bill engloberait toutes les exportations qui pourraient tomber sous le coup de la surtaxe—autrement dit, que la définition de «fabricants» qu'on donne dans le bill est suffisamment vaste pour englober toutes les exportations que la surtaxe pourrait viser. J'étais peut-être absent quand le ministre a donné cette assurance, s'il l'a donnée, mais c'est une chose qu'il nous faut savoir.

Le ministre s'est appesanti sur l'emploi du mot «importante». Ce n'est en effet que lorsqu'il y a une diminution «importante» dans l'emploi que l'on accorde cette aide. Qu'est-ce que cela signifie, monsieur l'Orateur? De toute évidence, cela signifie, pour cette raison et pour les autres raisons invoquées par le ministre, que cette Commission aura beaucoup de pouvoirs discrétionnaires. A tout le moins, le gouvernement aura beaucoup de pouvoirs discrétionnaires avec les règlements, et on peut supposer que ces derniers conféreront passablement de pouvoirs discrétionnaires à la Commission.

De toute évidence, nous examinons donc ici une mesure imprécise qui prête aux abus. Elle sera difficile à appliquer. D'autre part, la Commission pourrait posséder tant de pouvoirs discrétionnaires pour juger si un employeur a vraiment honoré ou non ses engagements qu'un bon nombre d'hommes d'affaires et d'entreprises se refuseraient à trop de risques et d'engagements en dépenses qui les livreraient entièrement aux mains de la Commission. Ainsi il restera à voir si la mesure se révélera vraiment efficace pour attirer les demandes d'aide pour laquelle les fabricants définis dans le bill sont disposés à prendre des engagements avec la confiance qu'ils peuvent convenablement confier eux-mêmes et leurs intérêts financiers aux mains de la Commission. En effet, ces fabricants n'obtiendront pas de subventions à moins de souscrire aux conditions de tout arrangement élaboré par la Commission